

LA SOURCE ■ L'amendement du sénateur rejeté mais sa motivation intacte

Jean-Pierre Sueur ne s'avoue pas vaincu

Pour voir leurs impôts locaux baisser, les habitants de La Source devront encore attendre. L'amendement déposé à ce sujet par le sénateur du Loiret, Jean-Pierre Sueur, a été retoqué par l'Assemblée nationale.

Le serpent de mer des valeurs locales du quartier orléanais a donc encore de beaux jours devant lui. Et pendant ce temps, « le montant des impôts locaux de La Source reste supérieur à ce que paient les habitants d'Orléans pour des habitations comparables », s'indigne l'élu.

Préjudice

Derrière la pratique, une théorie bien plus technique. Concrètement, selon l'article L-1517 du Code général des impôts, un rectificatif de ceux-ci n'est possible que si le préjudice est supérieur à 10 %. « Si les habitants de La Source paient 5, 6 ou 7 % plus cher, ils n'ont donc



POLITIQUE. L'amendement du sénateur a été adopté au Sénat, mais rejeté par l'Assemblée nationale. PHOTO PASCAL PROUST

pas droit à ce rectificatif », dénonce le sénateur.

Les habitants eux-mêmes ont saisi le tribunal administratif, qui leur a donné « en partie satisfaction », arguant « qu'il fallait revoir le coefficient de calcul des valeurs locatives qui dé-

termine l'impôt ». Mais sans modification de la loi, rien à faire.

Jean-Pierre Sueur a donc déposé un amendement à la loi de finances 2012, le 2 décembre, pour supprimer cette règle des 10 %. « C'est une question de justice, les habitants de La Source sont floués ! »

Le 5 décembre, le Sénat a suivi l'élu du Loiret sur ce terrain, « nonobstant l'opposition gouvernementale ». L'Assemblée nationale, en revanche, a rejeté l'amendement. « Elle s'est tenue strictement à la position du gouvernement. »

Détermination

Jean-Pierre Sueur « regrette cette décision », mais reste déterminé à poursuivre le combat. « Il va falloir revenir là-dessus. Je suis persuadé que les habitants de La Source ont raison, il faut changer cet article du Code général des impôts. Je ne manquerai pas de remonter au créneau à l'occasion de l'examen de la prochaine loi de finances. »

Une position qui pourrait trouver un nouvel écho auprès du palais Bourbon, au gré d'un éventuel changement de majorité parlementaire. ■

Matthieu Perrinaud